

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le 
ID : 033-253306310-20190218-2019_01_02-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC, Vice Présidente en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 4 février 2019

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – DERVILLE – GUILLEN – HERAUD – MONSEIGNE – PIASECKI - MM. BITEAU - DELAUNAY – GIRARD - PLISSON - RENARD

Délibération N°2019-01-002: Budget Principal – Budget Primitif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11;

Vu l'instruction budgétaire et comptable ;

Vu le DOB en date du 19 décembre 2018 ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu:

Article 1. d'adopter le projet de budget primitif 2019 du Syndicat, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 880 500€ et qui est en sur-équilibre pour la section d'investissement (4 000 € de dépenses et 13 240 € de recettes) ;

Article 2. de fixer le montant des cotisations 2019 à 110 000 € pour les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime et pour le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, à 55 000 € pour Bordeaux Métropole et à 27 500 € pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de Communes de l'Estuaire

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 18 février 2019

La Présidente

Pascale GOT

